

ÉCOLE DOCTORALE N° 473
Sciences de l'homme et de la société

ÉTABLISSEMENTS

Université de Lille

Université d'Artois

Université du Littoral Côte d'Opale

Université Polytechnique Hauts-de-France

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Sabine Luciani, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Sabine LUCIANI, Aix-Marseille Université - AMU

Experts : Mme Marie GARNIER, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J
M. Eric GOJOSSO, Université de Poitiers
Mme Isabelle ROYER, Université Jean Moulin Lyon 3
M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles JACOUD

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences de l'homme et de la société* (ED SHS, n° 473) rassemblait jusqu'en 2017 des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants issus de cinq universités de la région Nord-Pas-de-Calais, à savoir l'Université Lille 3-Sciences humaines et sociales (établissement porteur), l'Université Lille 1-Sciences et technologies, l'Université d'Artois, l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC). Depuis janvier 2018, le portage est assuré par l'Université de Lille (ULille), née de la fusion des universités lilloises. Dans le cadre de la Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France (ComUE LNF), trois établissements issus de la région Hauts-de-France demandent également leur co-accreditation : l'Universités d'Artois, l'ULCO et l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), anciennement UVHC. L'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille (ENSAPL) est associée à l'ED SHS depuis 2010.

Issue de la restructuration des écoles doctorales du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Lille Nord de France en 2007, l'ED SHS est rattachée depuis 2010 au collège doctoral Lille Nord de France (CD LNF), qui fédère six écoles doctorales thématiques régionales (dont deux autres relevant des Sciences humaines et sociales : *Sciences juridiques, politiques et de gestion* (SJPG) et *Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management* (SESAM)). Elle bénéficie des activités du CD LNF, qui prend en charge de nombreuses missions via ses deux départements : Actions internationales (DAI) et Carrières et emplois (DCE). Ce collège, très dynamique, a développé de nombreuses initiatives dont peuvent profiter l'ensemble des doctorants du site. Il a fixé des procédures communes à l'ensemble des ED (charte du doctorat, conventions de formation) et propose une offre de formation interdisciplinaire et professionnelle très complète.

Le périmètre thématique de l'ED SHS est large, associant aux disciplines historiques, littéraires et artistiques, non seulement la psychologie mais aussi la philosophie et les sciences de l'information, de la communication et de l'éducation. Elle est adossée à dix-neuf Unités de recherche (UR) : cinq Unités mixtes de recherche (UMR), dont l'une est en double rattachement avec l'ED Biologie santé, treize équipes d'accueil (EA) et un laboratoire habilité par le Ministère de la culture. Parmi ces unités, dix (dont quatre des cinq UMR) sont rattachées à ULille, quatre à l'Université d'Artois, trois (dont une UMR) à l'UPHF, une à l'ULCO et une à l'ENSAPL.

L'ED compte 224 chercheurs et enseignants-chercheurs (EC) « actifs » (impliqués dans l'encadrement doctoral), titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), auxquels sont largement associés des co-encadrants non titulaires de l'HDR (129 co-encadrements en 2018). Au 10 septembre 2018, elle accueillait un effectif important de 696 doctorants, dont 73 % étaient inscrits à ULille, 14 % à l'Université d'Artois, 9 % à l'UPHF et 3 % à l'ULCO. Sur le total des doctorants inscrits, plus de la moitié sont salariés (54 % dont 42 % relèvent de l'Éducation nationale). Le pourcentage de doctorants bénéficiant d'un financement dédié, qui s'élève à 23 %, est identique à celui des doctorants sans emploi déclaré.

L'ED SHS s'appuie sur une directrice (enseignant-chercheur-EC de ULille) en poste depuis 2012. Elle est assistée d'une directrice-adjointe (EC de ULille), qui a été désignée pour lui succéder lors du prochain contrat. L'ED SHS est hébergée à la Maison de la recherche, située sur le campus de Lille Sciences humaines et sociales. La gestion administrative est assurée par une équipe de cinq personnes auxquelles s'ajoutent les correspondants doctoraux des établissements partenaires. Les doctorants s'inscrivent dans l'une des universités co-accreditées, qui restent habilitées à délivrer en propre le diplôme de doctorat. L'ED demande son renouvellement à l'identique avec changement de direction.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

• Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'adossement scientifique de l'ED *SHS*, qui couvre douze sous-domaines disciplinaires, est de grande qualité et en adéquation avec son périmètre thématique très diversifié. Le nombre d'encadrants titulaires d'une HDR « actifs », qui est passé de 207 à 224 pendant la durée du contrat, a encore progressé sur le dernier semestre 2018. Il est à noter que le potentiel d'encadrement est sans doute encore plus important puisque le dossier fait état des seuls titulaires d'une HDR « actifs ».

Le conseil de l'ED, dont la constitution a été légèrement modifiée après la création de ULille en janvier 2018, comprend 23 membres, dont onze représentants des UR, deux membres des personnels Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS), six personnalités extérieures et quatre élus doctorants issus des établissements co-accrédités. Il se réunit une fois par an en séance plénière et une fois par trimestre en formation restreinte aux directeurs d'unités. Ce conseil restreint, qui fait office de bureau, constitue le véritable organe décisionnel de l'ED. La particularité notable du système de gouvernance réside dans un conseil des usagers, baptisé « Laboratoire d'idées ». Composé de tous les élus doctorants des unités rattachées à l'ED, du conseil de l'ED et de la commission recherche des établissements ainsi que de la présidente de l'association des doctorants SHS de la ComUE LNF (« Espace doctorants »), il se réunit très régulièrement pour débattre de toutes les questions relatives à la vie des doctorants. Cette instance très originale favorise la transmission d'informations, les échanges avec les doctorants et la participation de ces derniers à la vie de l'ED. Il s'agit d'un organe consultatif qui, sans avoir vocation à se substituer au conseil de l'ED, permet aux doctorants d'exprimer leur point de vue et de faire des propositions à la direction. Les doctorants se disent particulièrement satisfaits de ce dispositif participatif.

La directrice et son adjointe, qui bénéficient de décharges d'enseignement généreuses octroyées par l'établissement porteur, sont soutenues par cinq assistantes, dont une responsable administrative, quatre gestionnaires en charge des formations, des soutenances, des cotutelles et des finances, et une ingénieure d'études, responsable de l'accompagnement des doctorants vers leur projet professionnel, dont le poste a vocation à être mutualisé avec les deux autres ED de SHS de la ComUE. L'équipe de direction comporte également des chargés de mission (EC) à l'insertion professionnelle et à l'accueil des étudiants internationaux. Le lien avec les établissements partenaires est assuré via trois coordonnateurs et quatre gestionnaires des études doctorales. Grâce à cet appui administratif important et à ce maillage dans les universités partenaires, l'ED peut assurer au mieux ses missions d'accueil, d'information et de suivi, malgré les difficultés induites par la géographie de la ComUE.

L'ED *SHS* bénéficie de locaux spacieux et fonctionnels de plus de 200 m², qui consistent en sept bureaux, dont l'un est attribué à l'association *Espace doctorants*, et une salle de réunion, mutualisée avec d'autres composantes de recherche. À ces locaux dédiés s'ajoutent les salles disponibles pour les formations et les différents bureaux des études doctorales. Les doctorants n'ont cependant à leur disposition que deux postes informatiques, la plupart étant accueillis dans les UR. Il est à noter que cette situation n'est pas perçue comme problématique par les doctorants interrogés, qui soulignent au contraire l'aide logistique apportée par l'ED en cas de besoin spécifique. La dotation annuelle de 59 000 euros, dont 49 000 euros récurrents attribués par ULille, est très confortable, d'autant que s'y ajoute le financement de 400 heures de formation. La majeure partie de la dotation est consacrée à la formation et à la mobilité des doctorants ainsi qu'aux animations et au soutien des manifestations doctorales organisées par les UR. Cependant, malgré la recommandation du dernier comité d'évaluation AERES, l'UPHV et l'ULCO, dont sont pourtant issus respectivement 9,2 et 3,2 % de l'effectif, ne contribuent pas à la dotation de l'ED, ce qui pose question.

La circulation de l'information au sein de l'ED est fluide. Outre le site Internet en cours de restructuration, qui propose un « kit du doctorant » et un « kit de l'encadrant », les doctorants reçoivent une newsletter bimensuelle, ainsi que des messages électroniques via une liste de diffusion. La communication s'effectue également par le biais des élus doctorants et de l'association *Espace doctorants*. Depuis 2015, la réunion de rentrée des nouveaux doctorants est organisée par le CD LNF : elle comporte une séance par ED et une présentation mutualisée des actions et formations du collège. Cette séance commune est complétée par plusieurs réunions thématiques organisées par l'ED et par une information à destination des étudiants de master. Il apparaît que pour peu qu'ils souhaitent effectivement s'informer, les (futurs) doctorants disposent de plusieurs canaux efficaces pour le faire, même si, compte tenu du profil international de ses inscrits, l'ED gagnerait à développer une version de son site en langue anglaise.

En dépit d'une procédure de recrutement rigoureuse et sélective et de l'attention portée aux ressources des candidats non financés – seuil indicatif fixé à 1 000 € de revenus mensuels -, l'effectif des doctorants est en hausse régulière depuis 2014 (+ 23 %), ce qui est un signe d'attractivité. Néanmoins, le taux de thèses financées, qui tourne autour de 23 %, reste trop faible, y compris par rapport aux autres ED du site, et largement inférieur à la moyenne nationale en SHS. On note le faible nombre de contrats doctoraux attribués par les établissements. En 2017, l'ED a reçu neuf contrats d'établissement de l'Université Lille 3, un de l'Université Lille 1, deux de l'ULCO, un de l'Université d'Artois, ce qui est trop peu compte tenu du nombre de doctorants et de l'amplitude du périmètre disciplinaire, d'autant que la répartition des contrats entre les ED du site se fait selon des critères qui devraient être affinés, harmonisés et explicités. De son côté, la Région a attribué dix co-financements complétés par des organismes publics ou privés. Selon les années, l'ED *SHS* peut aussi compter ponctuellement sur un à trois contrats Ecole normale supérieure (ENS), sur quelques financements issus des collectivités territoriales (Conseil général du Nord, Lille métropole communauté urbaine, Métropole européenne de Lille), de projets Agence nationale de la recherche (ANR) ou de programmes spécifiques (Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE), Interreg, Contrat de plan Etat-Région (CPER), etc.). À ces financements dont bénéficient annuellement en moyenne 25 nouveaux doctorants (avec une progression notable pour l'année 2017-2018 où 38 doctorants bénéficiaient d'un financement dédié), s'ajoutent quatorze contrats relevant de Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) mises en place entre 2014 et 2018. Ce dispositif, dont bénéficient majoritairement les doctorants en psychologie, est fortement encouragé par l'ED, qui organise des ateliers CIFRE en partenariat avec l'Association nationale recherche technologie (ANRT). Même si le résultat n'est pas encore à la mesure des efforts accomplis, le nombre de contrats CIFRE a nettement progressé depuis le précédent contrat. Et il faut savoir gré à la direction des actions entreprises pour diversifier les sources de financement. Les contrats doctoraux sont attribués sur dossier et sur audition par le conseil restreint des candidats présélectionnés par les UR. Afin de pouvoir recruter les meilleurs doctorants, l'ED n'applique pas de quotas (ni par discipline, ni par UR). Cependant, on peut regretter qu'au lieu d'un concours unique pour l'ensemble de l'ED, soient organisés des concours distincts par établissement. Cette procédure en effet ne favorise guère l'homogénéisation des critères et nuit à l'équité du recrutement.

L'augmentation de la part des doctorants étrangers, qui est passée de 9 à 32 % de l'effectif, est un signe de l'attractivité de l'ED *SHS*, qui a développé une politique proactive en termes d'internationalisation. Ces initiatives concernent à la fois l'accueil, l'accompagnement et la formation spécifique, notamment en langue française, des doctorants internationaux, les incitations à la mobilité sortante, la participation à des réseaux contractualisés (École du doctorat de recherche international en « philologie et histoire des textes » Lille/Trente/École des hautes études en sciences sociales (EHESS); Organisation francophone pour la formation et la recherche européenne en sciences humaines – réseau OFFRES) et enfin, l'accueil de doctorants internationaux – non-inscrits à l'ED – pour des séjours de courte durée. L'ouverture internationale de l'ED se traduit par le soutien financier apporté, en partenariat avec le DAI du CD LNF, aux doctorants en mobilité (500 € par doctorant et par an). Il est à noter que la somme consacrée à cette ligne budgétaire (18 000 €) a doublé en valeur absolue depuis 2013. Cependant, au regard de cette orientation internationale, le nombre de cotutelles (une cinquantaine), dont la part est passée de 9 à 7 % au cours du contrat, paraît un peu faible. Concernant ces conventions, qui impliquent principalement des universités belges et italiennes, il serait intéressant de distinguer les cotutelles entrantes des cotutelles sortantes de manière à mieux cibler les actions. De même, on peut regretter l'absence d'information statistique sur la part des masters extérieurs aux établissements liés à l'ED : il conviendrait de distinguer, parmi les doctorants internationaux, ceux qui sont spécifiquement venus pour une inscription à l'ED et, parmi les doctorants français, ceux qui proviennent d'universités extérieures à la ComUE. Une analyse plus approfondie de la provenance des doctorants, notamment des universités ayant délivré le grade de master (universités de la ComUE, universités françaises hors ComUE ou universités étrangères), permettrait de déterminer plus précisément le profil des doctorants et de mieux mesurer l'attractivité de l'ED. Enfin, le problème, signalé dans le dossier, relatif à la maîtrise parfois insuffisante de la langue française par certains doctorants étrangers, pourrait être résolu par une exigence de certification minimale au moment de l'inscription (et non pour la soutenance).

La présence des quelque cinquante doctorants réunis pour l'entretien avec le comité met en évidence une réelle implication dans la vie de l'ED et un fort sentiment d'appartenance. Il est remarquable que, sur tous les points évoqués lors de la discussion, les retours des doctorants soient plus que positifs : la disponibilité, la réactivité, l'écoute bienveillante et le soutien de la directrice et de son équipe font l'objet d'éloges aussi enthousiastes qu'unanimes.

• Encadrement et formation des doctorants

Avec 224 HDR pour 697 doctorants, l'ED SHS affiche un taux d'encadrement moyen satisfaisant (2,8 doctorants par directeur en moyenne sur la durée du contrat). Notons que les maîtres de conférences non titulaires d'une HDR sont autorisés voire encouragés par l'ED à co-encadrer des thèses, à raison de deux au maximum. Ce dispositif, qui vise à favoriser la spécialisation de l'encadrement, remporte un franc succès puisqu'on dénombre 129 thèses en co-encadrement. Pour leur part, les titulaires d'une HDR ne doivent pas encadrer plus de huit doctorants. Ce plafond, qui est respecté depuis 2018, peut permettre un suivi efficace des doctorants, dans la mesure où les codirections de thèses comptent pour 100 %. Cependant, comme indiqué plus haut, la totalité du potentiel d'encadrement et sa répartition selon les unités de recherche ne sont pas détaillées dans le dossier. Une prise en compte de ces données permettrait une meilleure utilisation du potentiel et un suivi plus ciblé de l'encadrement. Par ailleurs, suivant les recommandations du précédent rapport d'évaluation, l'ED SHS a mis en place des ateliers d'encadrants depuis 2015. Ces ateliers, plus adaptés aux SHS que les formations du CD LNF, sont ouverts à tous sur la base du volontariat, mais plus spécifiquement destinés aux encadrants titulaires d'une HDR récemment diplômés.

Depuis 2016, les Comités de suivi individuel de thèses (CSI) ont été mis en place pour tous les doctorants dès la première année. Un cahier des charges et une grille de compte-rendu ont été établis pour réglementer et harmoniser l'application du dispositif, qui vient s'ajouter au suivi réalisé au sein des UR, et notamment aux auditions réalisées en deuxième et cinquième années. Les deux dispositifs sont articulés en termes de complémentarité, le CSI examinant les éléments relatifs à la formation, à l'encadrement, à la progression de la thèse et au projet professionnel, les UR concentrant leur attention sur le suivi des aspects scientifiques. Outre le fait qu'il paraît un peu lourd pour le doctorant, ce double suivi présente des risques de redondance et tend à séparer artificiellement le déroulement du doctorat des contenus scientifiques. L'ED SHS s'est en outre emparée du dispositif de césure, prévu dans l'arrêté de 2016. Les demandes sont examinées par le conseil de l'ED, qui émet un avis, transmis ensuite à la commission recherche des établissements d'inscription (sur 15 demandes, 14 autorisations ont été délivrées à ce jour). À ces dispositifs réglementaires qui permettent de déceler les problèmes et de limiter les abandons et la durée des thèses s'ajoutent les entretiens personnalisés effectués par la directrice de l'ED, qui reçoit tous les doctorants en situation difficile.

La politique de formation mise en œuvre associe exigence et souplesse. Les doctorants sont soumis à une obligation de formation : ils doivent valider soixante crédits de formation, répartis en huit modules (réduits à quatre pour les salariés), qui sont pour moitié délivrés par l'ED et les UR. Les différents modules, qui se déclinent en formation méthodologique, professionnalisation, formation disciplinaire, initiative scientifique et diffusion de la recherche, sont structurés par une maquette, qui guide le doctorant dans l'élaboration de son plan de formation tout en lui laissant une grande liberté de choix. L'offre de formation de l'ED s'articule de façon pertinente avec celle du CD LNF et les séminaires disciplinaires des UR. Elle s'est enrichie au cours du contrat grâce à l'organisation de douze séminaires interdisciplinaires qui se déploient selon un cahier des charges précis et rigoureux. Notons qu'un séminaire spécifique consacré à l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifiques complète la conférence sur le sujet proposée par le collège doctoral. Conformément aux recommandations du précédent comité AERES, le suivi des formations est assuré par une application spécifique, leur évaluation par les doctorants est systématique et les résultats de ces évaluations sont effectivement pris en compte pour l'amélioration de l'offre. Enfin, l'ED pallie les difficultés inhérentes à son caractère multi-site par l'organisation de formations dans les différentes universités partenaires et par la prise en charge des déplacements induits. Compte tenu de l'orientation internationale de l'ED, on peut certes regretter que les formations en anglais soient encore insuffisantes. Mais l'équipe de direction, consciente des enjeux liés à cette question, entend développer l'offre de séminaires en anglais pour faciliter l'intégration des doctorants non francophones.

Les nombreuses animations proposées par l'ED s'étalent tout au long de l'année et sont intégralement organisées par les doctorants, encadrés par la direction de l'ED : semaine de rentrée incluant des journées scientifiques et des expositions artistiques, participation aux journées du patrimoine, *Défi interlabo* visant le décroisement, événement franco-belge *Jeunes chercheurs dans la cité*, prix de thèse SHS. Des *cafés-docs* et des tables rondes sont régulièrement organisés par l'association *Espace doctorants*, qui est soutenue par l'ED. Enfin les doctorants sont encouragés à participer aux manifestations organisées par le collège doctoral, notamment *Ma Thèse en 180 secondes* et *Challenge doc*, qui sont très recherchées. Il est dommage en revanche que les doctorants de l'ED, à quelques exceptions près, continuent à bouder les *Doctoriales*, organisées par le collège.

On compte en moyenne 70 soutenances par an, mais avec des fluctuations au cours du contrat (75, 70, 80, 62). La répartition par discipline n'est malheureusement pas connue. On enregistre également une baisse concernant la durée moyenne des thèses, qui s'élève actuellement à 60 mois, contre 64 lors du précédent contrat. Cette moyenne est en rapport avec le régime des thèses à temps partiel, qui s'applique aux 54 % de

doctorants salariés. Cependant, compte tenu de l'étendue du périmètre de l'ED, il est probable que cette durée moyenne masque de grandes disparités et il serait utile de distinguer les données en fonction des disciplines. L'ED SHS a accompli de gros efforts pour améliorer le suivi de ses doctorants et prévenir les abandons, dont le ratio par rapport au flux des entrants a considérablement diminué depuis le précédent contrat, le taux moyen s'élevant à 19,3 % avec une baisse notable en 2017-2018.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le département *Carrières et emplois* du CD LNF propose un dispositif mutualisé entre les six ED pour accompagner les doctorants pendant la thèse et dans leur poursuite de carrière. L'offre de formation, qui comporte 490 heures orientées vers l'insertion professionnelle, est organisée en quatre parcours : *Docteurs et entreprises*, *Entrepreneuriat*, *Enseignement* et *Poursuite de carrière*. A ces séminaires d'ajoutent des manifestations plus ponctuelles : forum transfrontalier pour l'emploi des jeunes chercheurs, rencontres avec les partenaires socio-économiques, formations aux métiers du conseil en entreprise, prix de thèse. Outre une participation active à ces initiatives du collège, l'ED a mis en place des actions spécifiques pour sensibiliser les doctorants aux possibilités de carrière en dehors du secteur académique. Le plan de formation confère une place importante à la poursuite de carrière : près du tiers des formations obligatoires, qui incluent la participation à une journée « métiers », ont une dimension professionnalisante. En lien avec l'association *Espace doctorants*, plusieurs rencontres ont été organisées sur le thème de l'insertion professionnelle. Enfin, le site de l'ED propose un lien vers la CVthèque de l'Association Bernard Gregory, qui favorise la lisibilité des compétences auprès des employeurs. Pour amplifier ses actions et lever les réticences des doctorants de SHS vis-à-vis du monde de l'entreprise, l'ED s'appuie sur des chargés de mission et sur un personnel Ingénieur d'études (IGE) spécialisé, dont la fiche de poste est centrée sur la valorisation du doctorat, l'accompagnement professionnel collectif et personnalisé des doctorants et l'insertion des docteurs.

Depuis 2014, l'insertion des docteurs est suivie par l'Observatoire régional des études supérieures (ORES) associé à l'Académie de Lille. Mais un nouveau dispositif, entré en vigueur en 2018, vise à articuler désormais les données d'insertion locale avec les enquêtes nationales. Les résultats relatifs à l'insertion trois ans après la thèse portent sur 156 docteurs (55 en 2012, 51 en 2013, 50 en 2014) avec un taux de réponse moyen très satisfaisant de 80 % des diplômés. On observe qu'une très faible part des docteurs se trouvent sans emploi (3 %), mais que seuls 62 % occupent des postes de titulaires. Le taux d'insertion dans le secteur académique est assez faible : on compte 18 % d'enseignants-chercheurs ou ingénieurs de recherche, le taux étant porté à 29 % si l'on ajoute les contractuels (Post-doc et Attachés temporaires d'enseignement et de recherche-ATER). Le reste des docteurs se partage entre enseignement primaire et secondaire (15 %), différents secteurs de la fonction publique (23 %) et secteur privé (17 %). La faible part des carrières internationales interpelle l'ED, qui portera son attention sur ce point dans le prochain contrat. Les résultats de l'insertion sont publics : ils sont communiqués aux doctorants lors des réunions de rentrée et disponibles sur les sites de l'ED et de la ComUE.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Une procédure d'autoévaluation interne a été mise en œuvre par la direction de l'ED et par son conseil sur la base de deux enquêtes de satisfaction anonymes réalisées auprès des doctorants en 2013 et 2017. Elle a été complétée au printemps 2018 par une évaluation organisée par l'établissement porteur, qui a fait intervenir des experts sollicités pour leur bonne connaissance du fonctionnement des écoles doctorales : les deux experts, extérieurs aux établissements sollicitant la co-accréditation de l'ED, soulignent l'excellent fonctionnement de cette ED et l'invitent à poursuivre et intensifier ses actions selon la dynamique instaurée durant le présent contrat, les quelques points d'attention relevés ayant été repérés et analysés par la direction. Sur la base de ce bilan très positif et d'un constat lucide sur les incertitudes liées aux mutations institutionnelles en cours, le projet de reconduction à l'identique repose en premier lieu sur la conservation et la consolidation des atouts et des acquis. Dans cette perspective, trois pistes se dessinent en termes de formation, de financement et de rayonnement régional : (i) développer et promouvoir les formations en anglais, les formations à distance et les ateliers d'encadrants ; (ii) accompagner les futurs doctorants dans leur recherche de financement afin d'augmenter le taux de financement et de limiter la durée des thèses et les abandons ; (iii) remédier à l'éloignement des doctorants de l'ULCO et de l'UPHF, et développer les relations avec les autres ED SHS régionales, notamment avec l'Université d'Amiens.

APPRÉCIATION GLOBALE

En dépit d'un périmètre disciplinaire très étendu, des nombreuses UR qui lui sont rattachées, d'un effectif de doctorants élevé et de la diversité de ses tutelles, l'ED *SHS* présente un bilan très satisfaisant. Elle remplit parfaitement ses missions non seulement grâce aux moyens confortables dont elle dispose, mais aussi grâce à l'investissement et au dynamisme de la direction. Elle a tenu compte des recommandations formulées lors de la précédente évaluation de l'AERES pour remédier aux principales difficultés soulignées. Même si quelques faiblesses persistent, elles ont été bien identifiées et la direction a déjà mis en place un plan d'actions pour remédier à celles qui sont de son ressort. Il convient par ailleurs de saluer deux éléments particulièrement marquants : la pertinence et l'objectivité de la procédure d'autoévaluation qui a été mise en œuvre ; la relation de confiance et le sentiment d'appartenance à l'égard de l'ED qui sont manifestes chez les doctorants.

• Points forts

- Fort investissement de la direction.
- Attention portée à la poursuite de carrière des docteurs.
- Richesse et originalité de l'offre de formation.
- Interactions nombreuses avec les doctorants via le conseil des usagers.
- Politique d'encadrement rigoureuse et proactive.
- Ouverture internationale.
- Moyens très confortables en termes de budget, de locaux, de personnel d'appui.
- Pratique régulière et pertinente de l'autoévaluation.
- Collaboration active avec le collège doctoral.
- Qualité de l'adossement scientifique et contribution des UR au fonctionnement de l'ED.

• Points faibles

- Taux élevé de doctorants sans financement dédié à la thèse.
- Taux d'abandon encore élevé au cours de la période concernée par l'évaluation, même si récemment une baisse significative montre qu'il est en voie d'être maîtrisé.
- Offre de formation en anglais insuffisamment développée et faible nombre de cotutelles, au regard de l'orientation internationale de l'ED.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'ED *SHS*, qui a très lucidement identifié ses forces et ses faiblesses, doit mettre en œuvre son projet tel qu'il a été conçu afin de consolider ses acquis en termes de fonctionnement, de formation et d'accompagnement professionnel. Dans cette perspective sont particulièrement à recommander :

- une diversification des sources de financement, notamment via l'exploration des opportunités offertes par l'I-Site Lille-Europe ;
- un développement des formations en anglais ;
- un encouragement et un soutien aux cotutelles de thèses ;
- un suivi plus précis du potentiel d'encadrement, de la provenance et de la discipline des doctorants, de la nature des cotutelles.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

De manière générale, l'ED *SHS* devrait bénéficier de plus de contrats doctoraux d'établissement, dont les critères de répartition entre les ED devraient être explicités et affinés.

Plus spécifiquement, une meilleure implication de tous les établissements partenaires, notamment du point de vue des moyens alloués, est souhaitable. On ne peut qu'insister de nouveau sur l'intérêt pour l'ULCO et l'UPHF d'une collaboration plus étroite avec l'ED ainsi qu'encourager une participation financière proportionnelle de ces établissements.

Enfin, dans un environnement institutionnel en mutation, il faudrait veiller à préserver la dynamique positive de cette ED en lui assurant de façon pérenne l'autonomie et les moyens nécessaires à son fonctionnement quasi-exemplaire.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Villeneuve d'Ascq, le 30 avril 2019

Affaire suivie par :
Hélène SELOSSE

Objet : Courrier d'observation de portée générale
Ecole Doctorale SHS

Madame, Monsieur,

L'Université de Lille tient tout d'abord à remercier le comité de visite HCERES pour l'attention qu'il a portée au travail mené par **l'Ecole Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)** et pour la qualité de l'évaluation qu'il a produite.

La visite sur site a été l'occasion, pour l'école doctorale comme pour l'université, d'approfondir certaines questions et de répondre aux interrogations des experts, dans un esprit constructif dont il faut se féliciter.

Les recommandations émises dans le rapport d'évaluation seront précieuses pour orienter la politique doctorale de l'établissement pour le prochain contrat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,



Pr Jean-Christophe CAMART